



République Française
* * *
Certifié le caractère exécutoire
à la date du 22 FEV. 2011

La directrice de l'environnement,
par intérim


C. MARTINI

PRESIDENCE
* * *
SECRETARIAT GENERAL
* * *

N° 85-2011/ARR/DENV

du : 17 JAN. 2011

AMPLIATIONS	
Commissaire délégué	1
DENV/SPPR+SMT+SE	3
IIC	1
DIMENC/SI	1
Mairie du Mont-Dore	1
Mairie de Yaté	1
Intéressée	1
JONC	1
Archives NC	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°11479-2009/PS du 13 novembre 2009 autorisant la société Valé Inco Nouvelle-Calédonie SAS à exploiter deux installations de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées, dénommées « Step 5 » et « Step 6 », issues de la base-vie et de l'usine commerciale sises Baie Nord, sur le territoire de la commune du Mont-Dore

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu le code de l'environnement de la province Sud ;
Vu l'arrêté n°11479-2009/PS du 13 novembre 2009 ;
Vu la demande formulée le 15 septembre 2010 par la société Valé Nouvelle-Calédonie SAS ;
Vu le rapport n° 5-2011/ARR du 3 janvier 2011 ;
Sur proposition de l'inspection des installations classées ;
L'exploitant entendu,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 1.2 des prescriptions techniques annexées à l'arrêté du 13 novembre 2009 susvisé sont abrogées.

ARTICLE 2 : Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 2.2 des prescriptions techniques annexées à l'arrêté du 13 novembre 2009 susvisé sont abrogées.

ARTICLE 3 : Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 2.5.1 des prescriptions techniques annexées à l'arrêté du 13 novembre 2009 susvisé sont abrogées.

ARTICLE 4 : A l'alinéa 1 de l'article 8.1 des prescriptions techniques annexées à l'arrêté du 13 novembre 2009 susvisé, les mots : « douze mois » sont remplacés par les mots : « vingt quatre mois ».

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président et par délégation,
~~le Secrétaire Général~~



Frédéric GARCIA

Pour ampliation,
La directrice de l'environnement, pi

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M" or "Martini".

Céline MARTINI